

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DU PLANAY  
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

**Délibération 014-2026**

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente,  
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt avril deux mille  
vingt-six  
sous la Présidence de Damien CARRE, Maire

**Présents :** CARRE Damien, COLLETTE Fabrice, FAVRE Anaïs, COULOMBEL Julien, ROUYR Sylvie, DAUL Dominik,  
LOVISA Marjorie, STREIFF Alexandre, GLISE Suzanne, ARTICO Lucas, BLANC Rudy

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** LOVISA Marjorie

Nombre en Membres : 11

En exercice : 11

Suffrages exprimés : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : Vote des subventions aux associations pour l'année 2026**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions et rappelle aux élus administrateurs des associations énoncées de ne pas prendre part au vote.

Il souhaite rappeler, en préambule, que le subventionnement d'associations par la collectivité répond à un certain nombre d'obligations administratives, juridiques et financières. Il expose, en particulier, qu'une association n'a pas vocation à thésauriser trop de capacité financière d'une année sur l'autre et que les aides accordées doivent ensuite redescendre, de manière effective, sur le territoire et les administrés.

M. le Maire rappelle que la commune a une obligation de contrôle de ces pièces au même titre que le trésorier payeur dont une des fonctions est de veiller à la régularité des paiements et donc de rejeter tout versement effectif de dépenses en cas de production de pièces jointes non conformes.

Il rappelle les clés de répartition des subventions aux différents clubs de sport et que ces critères ont été travaillés lors de conseils municipaux antérieurs et s'appuient sur le coût des matériels nécessaires à l'activité.

- 
- Vu les demandes de subventions reçues
- 

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ALLOUE** les subventions comme suit :

ASSOCIATION	MONTANTS 2026
APE DU PLANAY	5 600.00 €
AMADEA	250.00 €
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)	200.00 €
AMICALE DONNEURS SANG DE LA VANOISE	150.00 €
AMIS DE LA CENTAUREE	500.00 €
ASB BOZEL	1 000.00 €
CHORALE LES 4 SAISONS	80.00 €
ENERGYM K'DANSE	750.00 €
HARMONIE ECHO MONT JOVET	500.00 €
SKI ALPIN PRALOGNAN	200.00 €
TARENTEISE GYM	640.00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	500.00 €

**DIT** que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget primitif, au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ;

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes  
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Damien CARRE